

REVUE DE PRESSE – JEUDI 12 MARS 2009

Actualité nationale - initiative

→ OTS, 11.03.09, LOTERIE ROMANDE: SECTEUR DES JEUX EN LIGNE - LE PARLEMENT EUROPÉEN ADOPTE UNE RÉOLUTION CAPITALE

Lausanne (ots) - Le Parlement européen a adopté mardi, à une très large majorité, une résolution fixant les réglementations en matière de jeux d'argent en ligne. Si ce texte n'a pas de caractère législatif, il aura néanmoins un effet sur les politiques des Etats européens. Ceux-ci devraient rester maîtres d'établir leurs propres règles dans le domaine des jeux en ligne, mais la résolution recommande une plus grande coopération entre les Etats afin d'éviter les risques inhérents à ce secteur. Cette résolution souligne également que les profits générés par les jeux d'argent doivent servir l'utilité publique.

La Loterie Romande salue l'adoption de cette résolution; elle y décèle une très large concordance avec l'**initiative populaire fédérale "Pour des jeux d'argent au service du bien commun"** lancée par les milieux proches des loteries. Elle souhaite que les autorités suisses prennent en compte le message fort du Parlement européen dans leur politique actuelle et future en matière de jeux de hasard et d'argent.

Les jeux en ligne représentent 5% du marché des jeux d'argent dans l'UE; selon les experts, cette proportion va doubler d'ici à 2010. Dans cette perspective, les Etats membres devront fixer des règles pour éviter les dangers liés aux jeux en ligne, notamment le blanchiment d'argent, la dépendance au jeu et les paris truqués dans le domaine du sport. Les bénéfices des jeux d'argent ne doivent pas servir à enrichir des sociétés à but mercantile, mais servir l'intérêt général. Ces sociétés privées devront se plier aux législations en vigueur dans les pays où ils opèrent.

La Loterie Romande soutient l'initiative populaire fédérale "Pour des jeux d'argent au service du bien commun" dont l'objectif principal vise à inscrire dans la Constitution fédérale le principe de redistribution des bénéfices des jeux d'argent à l'utilité publique. Cet objectif coïncide très largement avec la résolution adoptée par le Parlement européen.

Lien: communiqué de presse de "European Lotteries", dont la Loterie Romande est membre et accueille le secrétariat général. http://www.presseportal.ch/go2/loterie_romand

ots Originaltext: Loterie Romand Internet: www.presseportal.ch/fr

Contact: M. Jean-Luc Moner-Banet Directeur général Tél.: +41/21/348'12'73

Même communiqué sur :

→ <http://www.presseportal.ch>, 11.03.09